

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 novembre 2013

CP 13/11-36

L'an deux mille treize, le 25 novembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Roger, Roset, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac ;

Absents excusés : MM. Astoul, Descazeaux et Marty

**CONTRACTUALISATION N° 2
ENTRE LA COMMUNE DE MONTAGUDET
ET LE DEPARTEMENT**

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogatoires du régime général.

Monsieur le Maire de MONTAGUDET sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à **272 500 € HT** et composé des opérations suivantes : aménagement de la salle des fêtes (65 400 €), extension de la salle des fêtes (125 350 €) et aménagement des abords (81 750 €).

En application des règles de contractualisation, je vous propose d'attribuer à la commune de MONTAGUDET, une subvention globale de **115 356 €**, se répartissant comme suit :

- aménagement de la salle des fêtes29 430 €
- extension de la salle des fêtes.....65 406 €
- aménagement des abords.....20 520 €

115 356 €

Le taux moyen de subvention s'élève à **42,33 %**.

Le montant de la subvention globalisée sera versé en trois annuités.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat d'équipement n° 1 à conclure avec la commune de Montagudet pour la réalisation d'un programme estimé à 272 500 € HT ;
- Accorde à la commune de Montagudet une subvention globalisée de 115 356 € telle que répartie en annexe, payable en 3 annuités (la première de 38 452 € dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente ; la seconde de 38 452 € un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu ; le solde de 38 452 € à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée ;

– Impute les dépenses correspondantes sur l'article suivant :

Opérations	Article	Sous fonction	Montant
N° 1 à 17	204 142	74	115 356 €
TOTAL			115 356 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE

Modalités de calcul de la subvention contractualisée :

CP 13/11-36ann

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
<u>GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX</u>			
1 – Travaux de couverture de la salle des fêtes Tranche 1 BCTR/ACO1084	15 500 €	45%	6 975 €
2 – Travaux de couverture de la salle des fêtes Tranche 2 BCTR/ACO1085	14 500 €	45%	6 525 €
3 – Amélioration acoustique de la salle principale BCTR/ACO1086	7 000 €	45%	3 150 €
4 – Réfection de la charpente/couverture et zinguerie de la salle des fêtes Tranche 1 BCTR/ACO1087	15 500 €	45%	6 975 €
5 – Réfection de la charpente/couverture et zinguerie de la salle des fêtes Tranche 2 BCTR/ACO1088	12 900 €	45%	5 805 €
6 – Travaux de peinture et enduits de la partie neuve de la salle des fêtes BCTR/ACO1089	14 768 €	45%	6 645 €
7 – Travaux de couverture de la partie neuve de la salle des fêtes Tranche 1 BCTR/ACO1090	15 500 €	45%	6 975 €
8 – Travaux de couverture de la partie neuve de la salle des fêtes Tranche 2 BCTR/ACO1091	15 500 €	45%	6 975 €
9 – Mise aux normes électriques et plomberie de la partie neuve de la salle des fêtes Tranche 1 BCTR/ACO1092	15 500 €	45%	6 975 €
10 – Mise aux normes électriques et plomberie de la partie neuve de la salle des fêtes Tranche 2 BCTR/ACO1093	15 500 €	45%	6 975 €

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
11 – Mise en place de menuiseries dans l'extension de la salle des fêtes BCTR/ACO1094	8 582 €	45%	3 861 €
<u>CONSTRUCTION OU AMENAGEMENT DE SALLES A USAGES MULTIPLES</u>			
12 – Création d'un local de rangement et bloc sanitaires à la salle des fêtes Tranche 1 SUMR/ACO01096	19 000 €	45%	8 550 €
13 – Création d'un local de rangement et bloc sanitaires à la salle des fêtes Tranche 2 SUMR/ACO01097	6 000 €	45%	2 700 €
14 – Construction d'un parvis couvert à la salle des fêtes Tranche 1 SUMR/ACO01098	19 000 €	45%	8 550 €
15 – Construction d'un parvis couvert à la salle des fêtes Tranche 2 SUMR/ACO01099	16 000 €	45%	7 200 €
<u>AMENAGEMENT DE VILLAGE</u>			
16 – Aménagement des abords de la salle des fêtes VIAM/ACO01100	19 000 €	54%	10 260 €
17 – Création d'un chemin d'accès à la salle des fêtes VIAM/ACO01101	19 000 €	54%	10 260 €
SUBVENTION GLOBALISEE			115 356 €

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	272 500,00 €
Dépense subventionnable H.T.	248 750,00 €
Subvention globalisée	115 356,00 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	42,33%

Le Président,